

Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger des nouveaux immigrants

René Houle et Labouaria Yssaad

Les études et l'expérience de travail figurent parmi les atouts précieux qu'apportent les nouveaux immigrants au Canada. Près d'un nouvel immigrant sur cinq est un demandeur principal de la catégorie des travailleurs qualifiés qui a été sélectionné pour ses caractéristiques relatives au marché du travail. Bien que la plupart des immigrants ne soient pas directement sélectionnés au moyen du système de points d'appréciation, bon nombre d'entre eux possèdent également des compétences qui pourraient être utiles à la société canadienne et à son économie (voir *Sélection des immigrants*).

En 2008, près de 45 % des nouveaux immigrants détenaient un diplôme universitaire, soit plus du double de la proportion enregistrée 14 ans plus tôt¹. Chez les immigrants ayant été admis au pays à titre de demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés, 72 % avaient un diplôme universitaire, de même que 41 % des conjoints et des personnes à charge. En outre, 33 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial étaient titulaires d'un diplôme universitaire. Quatorze ans plus tôt, les chiffres correspondants se situaient à 39 %, à 21 %, et à 12 % respectivement (Citoyenneté et Immigration Canada, 2004 et 2009).

Toutefois, les nouveaux immigrants doivent surmonter certains obstacles pouvant entraver la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail, ce qui entraîne des conséquences quant à leur rendement sur le marché du travail et leur intégration générale au sein de la société canadienne. Parmi les facteurs liés à ces obstacles figurent la pertinence du contenu des études faites à l'étranger en regard des besoins du marché du travail canadien, les capacités linguistiques en anglais ou en français et les procédures d'entrée au Canada pour certains métiers et certaines professions. Le fait que les employeurs n'ont pas assez de

Sélection des immigrants

Les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés sont sélectionnés à l'aide de la formule des points d'appréciation en fonction de leurs caractéristiques relatives au marché du travail. Des points plus élevés sont attribués aux caractéristiques les plus fortement corrélées à la réussite dans l'économie canadienne. Le système de points d'appréciation a été modifié depuis son entrée en vigueur en 1967 (Green et Green, 1999), mais certains éléments fondamentaux font toujours partie de la grille de présélection. Les critères de sélection des travailleurs qualifiés comprennent le niveau de scolarité, les connaissances linguistiques en anglais ou en français, l'expérience de travail, l'âge, l'obtention d'un emploi au Canada avant l'arrivée au pays et une forme quelconque de capacité d'adaptation (Justice Canada, 1999 et 2001; Tolley, 2003). L'ELIC englobe les immigrants de 15 ans et plus qui sont arrivés de l'étranger entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001. Les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés dans cette cohorte ont été admis conformément au *Règlement sur l'immigration de 1978* et aux modifications subséquentes; ces immigrants ne sont pas arrivés au pays en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), qui est entrée en vigueur en 2002.

familiarité avec les diplômes obtenus à l'étranger peut également jouer un rôle (Mata, 1999). D'aucuns ont suggéré que le système décentralisé de reconnaissance professionnelle semble gêner le processus, un grand nombre d'associations professionnelles étant impliquées et chaque province ayant ses propres normes d'évaluation des diplômes et d'accréditation des métiers et des professions (McDade, 1988).

Les nouveaux immigrants affichent un taux de chômage plus élevé que les immigrants établis et les Canadiens nés au pays. Les revenus des nouveaux immigrants sont inférieurs à ceux des autres groupes et il est souvent difficile pour eux de trouver un

René Houle travaille à la Division de la statistique sociale et autochtone. On peut le joindre au 613-951-3732. Labouaria Yssaad travaille à la Division de la statistique du travail. On peut la joindre au 613-951-0627 ou l'un ou l'autre à perspective@statcan.gc.ca.

emploi. L'écart entre la formation et l'emploi obtenu est particulièrement prononcé chez les immigrants récents ayant fait des études universitaires. En 2008, les deux tiers de ces nouveaux immigrants occupaient des emplois qui exigeaient normalement tout au plus un diplôme d'études collégiales ou une formation en apprentissage, contre 55 % des immigrants établis et 40 % des Canadiens nés au pays (Gilmore, 2009)². De plus, une analyse récente des données du Recensement de 2006 révèle qu'un peu moins du quart (24 %) des immigrants occupés ayant fait des études universitaires à l'étranger exerçaient une profession réglementée qui correspondait à leur domaine d'études, contre 62 % de leurs homologues nés au Canada. Par ailleurs, chez les immigrants dont la profession ne correspondait pas à leur domaine d'études, 77 % avaient un emploi qui n'exigeait habituellement pas de diplôme, contre 57 % des diplômés nés au Canada dont le domaine d'études ne correspondait pas à l'emploi (Zietsma, 2010)³.

La non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger par les employeurs et les associations professionnelles peut donner lieu à une sous-utilisation du « capital humain » de bon nombre d'immigrants qui ont été sélectionnés pour leurs compétences, leur expérience de travail et d'autres caractéristiques sociodémographiques (Boyd et Schellenberg, 2007; Boyd et Thomas, 2001 et 2002; Wayland, 2006⁴).

La présente étude s'appuie sur l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) de 2000 à 2005 et jette un éclairage sur la question de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger selon la perspective des immigrants, puisque les données d'enquête sont fondées sur les réponses des immigrants aux questions de l'interview. La période couverte par l'enquête précède le ralentissement du marché du travail qui a commencé à l'automne 2008. Bien que les immigrants récents aient été disproportionnellement touchés par ce ralentissement, cette étude met l'accent sur des hypothèses — relativement à la reconnaissance des diplômes — qui ne devraient pas être sensibles à la conjoncture économique. Cette étude pourrait aussi être d'un intérêt particulier en matière d'élaboration de propositions dans le cadre du programme d'investissement fédéral, provincial et territorial concernant la reconnaissance des diplômes étrangers, programme qui a été annoncé en novembre 2009.

L'ELIC se démarque par sa portée et par sa profondeur. L'enquête, qui a suivi une cohorte de nouveaux immigrants pendant leurs quatre premières années d'établissement au Canada, a permis d'établir les parcours avant et après immigration en recueillant des renseignements sur leur profession avant leur arrivée au Canada, la profession visée, les diplômes obtenus avant l'arrivée au Canada et leurs intentions concernant les projets d'évaluation des diplômes, ainsi que la profession exercée au Canada, les études ou la formation effectuées après l'arrivée au Canada et les résultats sur le marché du travail, comme les revenus, la participation, l'emploi et le chômage (Kustec *et coll.*, 2007).

La même cohorte de nouveaux immigrants (7 716 personnes au total) a été interviewée trois fois en quatre ans : six mois après l'arrivée au pays, puis deux ans et quatre ans plus tard. Chaque fois, ces nouveaux immigrants devaient répondre à des questions sur divers aspects de leur établissement au pays, y compris leur situation d'emploi et si leurs diplômes et leur expérience de travail avaient été acceptés au Canada.

L'étude examine un aspect particulier de l'établissement des nouveaux immigrants : la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail acquis à l'étranger (voir *Source des données et définitions*).

L'évaluation de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail soulève plusieurs questions. Quels sont les taux de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, comparativement à ceux de l'expérience de travail acquise à l'étranger? Les immigrantes sont-elles plus susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir du mal à faire reconnaître leurs diplômes et leur expérience de travail? La probabilité d'obtenir la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger varie-t-elle en fonction de l'appartenance à une minorité visible? Quel est le taux de reconnaissance des diplômes et de l'expérience des nouveaux immigrants qui ont obtenu un emploi avant leur arrivée au Canada ou qui possèdent déjà une certaine connaissance de la société canadienne? La probabilité de reconnaissance varie-t-elle en fonction du lieu des études ou du travail (le pays où le diplôme a été obtenu et celui où l'expérience de travail a été acquise)? Enfin, comment réussissent les immigrants sélectionnés pour leurs compétences et leurs études (immigrants qualifiés), comparativement aux autres immigrants?

Source des données et définitions

L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), réalisée conjointement par Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), s'appuie sur un échantillon représentatif de l'ensemble des immigrants qui sont arrivés entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001, qui avaient 15 ans et plus à leur arrivée au pays et qui avaient présenté une demande à une mission canadienne à l'étranger. La base de sondage est la base de données administratives tenue à jour par CIC. L'ELIC vise à examiner les quatre premières années d'établissement, soit une période durant laquelle les nouveaux immigrants établissent des liens économiques, sociaux et culturels avec la société canadienne. Parmi les sujets abordés dans l'enquête, citons les connaissances linguistiques, le logement, les études, la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger, l'emploi, la santé, les valeurs et les attitudes, l'élaboration et l'utilisation de réseaux sociaux, le revenu et les perceptions à l'égard de l'installation au Canada.

Pour les besoins de l'étude, la population cible représente les nouveaux immigrants âgés de 18 à 59 ans à leur arrivée au pays. On a interviewé les répondants à trois différentes périodes, soit six mois, deux ans et quatre ans après leur arrivée au Canada. Pour chacun des trois cycles de l'enquête, on a interrogé les répondants au sujet de leurs diplômes et de leur expérience de travail acquis à l'étranger. L'enquête comportait des questions sur le pays où les répondants ont atteint leur plus haut niveau de scolarité et leur dernier pays de résidence permanente avant leur arrivée au Canada. Les données de ces deux questions aident à déterminer si l'évaluation et la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger varient selon le pays de provenance des études et de l'expérience de travail.

Les diplômes acquis à l'étranger désignent le plus haut niveau de scolarité (supérieur au diplôme d'études secondaires) atteint à l'extérieur du Canada. Les questions de l'ELIC touchent un large éventail de sujets liés à l'évaluation et à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger au Canada, comme l'évaluation des diplômes du répondant et le type d'organisation qui les a acceptés (un employeur, un organisme professionnel, un établissement d'enseignement). Les diplômes acquis à l'étranger peuvent être **acceptés intégralement** (c.-à-d. que l'employeur ou l'établissement reconnaît qu'un diplôme est légitime selon certaines normes), **partiellement acceptés** (c.-à-d. que l'employeur ou l'établissement reconnaît en partie qu'un diplôme est légitime selon certaines normes), ou **non acceptés** (le diplôme n'est pas reconnu comme légitime selon certaines normes). Dans certains cas, les répondants ont déclaré qu'ils étaient en train de se renseigner sur le processus de reconnaissance de leurs diplômes. Lorsqu'on a interrogé les répondants au sujet de l'évaluation de leurs diplômes, on cherchait surtout à déterminer s'ils avaient vérifié que leurs diplômes seraient considérés comme équivalents à ceux obtenus au Canada. D'autres questions spécifiques ont trait au plus haut diplôme obtenu, au principal domaine d'études et au pays où le diplôme a été obtenu. **Les diplômes acquis à l'étranger sont reconnus** une fois qu'ils ont été acceptés intégralement et considérés

comme équivalents aux diplômes obtenus au Canada. Pour les besoins de cette étude, seuls les diplômes qui ont été acceptés intégralement ont été considérés comme un résultat « positif » dans l'analyse. Les diplômes partiellement acceptés ont été considérés comme « non acceptés ».

L'expérience de travail acquise à l'étranger désigne **le dernier emploi des nouveaux immigrants avant leur arrivée au pays**. On a demandé aux répondants si leur expérience de travail acquise à l'étranger avait été acceptée et quel type d'organisation avait reconnu cette expérience (un employeur, un organisme professionnel ou un établissement d'enseignement).

Les immigrants récents désignent habituellement les immigrants arrivés au pays pendant la période de cinq ans précédant le jour du recensement. Dans le contexte de l'ELIC, les immigrants récents (ou **nouveaux immigrants**) sont ceux qui ont été « suivis » pendant leurs quatre premières années au Canada, étant donné que la période d'enquête de l'ELIC est de quatre ans.

Les nouveaux immigrants au Canada sont classés dans cinq catégories :

- **Les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés** sont des résidents permanents identifiés comme demandeurs principaux sur la demande de visa de résident permanent pour eux-mêmes et, le cas échéant, pour leur conjoint et/ou leurs personnes à charge lorsqu'ils ont présenté une demande pour immigrer au Canada. Pour les particuliers, les familles et les ménages qui présentent une demande pour immigrer au Canada dans la catégorie des travailleurs qualifiés, seul le demandeur principal est évalué en fonction des critères de sélection en vigueur au moment de la demande.
- **Le conjoint et les personnes à charge de la catégorie des travailleurs qualifiés** sont les membres de la famille qui accompagnent le demandeur principal.
- **Les immigrants de la catégorie du regroupement familial** sont des résidents permanents parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada. Il s'agit des conjoints et partenaires, enfants, parents, grands-parents et autres personnes apparentées.
- **Les réfugiés** sont des immigrants arrivés au Canada à titre de réfugiés.
- **Les autres immigrants** sont les candidats d'une province ou d'un territoire qui sont sélectionnés par une province ou un territoire pour leurs compétences particulières qui contribueront à l'économie locale pour répondre à des besoins particuliers du marché du travail, les gens d'affaires immigrants qui sont des résidents permanents sélectionnés pour leur capacité de s'établir sur le plan économique au Canada par l'intermédiaire d'une activité d'entrepreneuriat, d'un travail autonome ou d'un investissement direct, ainsi que d'autres groupes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter le site de Citoyenneté et Immigration Canada au <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp>.

Diplômes et expérience de travail acquis à l'étranger

En 2000-2001, plus des trois quarts des nouveaux immigrants compris dans cette étude ont été admis au Canada à titre d'immigrants qualifiés (en tant que demandeurs principaux ou conjoints et personnes à charge), tandis que moins de 20 % d'entre eux faisaient partie de la catégorie du regroupement familial. Un petit nombre d'individus sont arrivés au pays en tant que réfugiés ou candidats d'une province, gens d'affaires immigrants ou résidents permanents d'une autre catégorie (voir *Source des données et définitions*). Presque 80 % des nouveaux immigrants ont déclaré appartenir à une minorité visible. Six mois après leur arrivée au Canada (au cours du premier des trois cycles de l'enquête), plus de la moitié des nouveaux immigrants vivaient en Ontario, la principale province d'accueil des immigrants (tableau 1).

Un nombre considérable de nouveaux immigrants (plus de 60 %) ont déclaré bien ou très bien connaître l'une des deux langues officielles. La connaissance de l'anglais ou du français est considérée comme un aspect essentiel de la recherche d'emploi et du processus d'accréditation de l'expérience de travail et des diplômes (McDade, 1988; Mata, 1999). Par ailleurs, l'étude a révélé que les connaissances linguistiques améliorent les résultats sur le marché du travail chez les immigrants ayant un haut niveau de scolarité (Adamuti-Trache et Sweet, 2005).

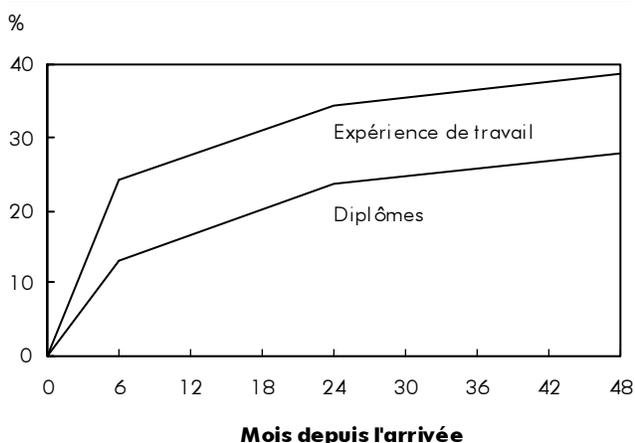
Dans les quatre années ayant suivi leur arrivée au Canada, 28 % des nouveaux immigrants ont obtenu la reconnaissance de leurs diplômes et 39 % la reconnaissance de leur expérience de travail. Les deux

Tableau 1 Aperçu des caractéristiques des nouveaux immigrants : Répondants ayant acquis des diplômes et de l'expérience de travail à l'étranger

	Répartition au premier cycle (six mois après l'arrivée)		Acceptés après quatre ans au Canada	
	Diplômes	Expérience de travail	Diplômes	Expérience de travail
Total	100	100	28	39
Hommes	52	55	33	51
Femmes	48	45	22	23
Âge à l'arrivée				
18 à 24 ans	9	8	24	31
25 à 34 ans	51	50	32	43
35 à 44 ans	30	30	26	38
45 à 59 ans	9	12	19	29
Appartenance à une minorité visible				
Non	21	23	29	50
Oui	79	77	27	35
Province ou région de résidence				
Atlantique	1	1	49	59
Québec	16	16	29	34
Ontario	56	56	30	40
Prairies	2	3	33	34
Alberta	9	9	23	45
Colombie-Britannique et les territoires	16	16	19	36
Catégorie d'immigrant				
Travailleur qualifié, demandeur principal	48	46	38	51
Travailleur qualifié, conjoint et personnes à charge	28	25	19	31
Catégorie regroupement familial	16	18	19	31
Réfugié	3	5	11	14
Candidats d'une province, gens d'affaires immigrants, autres	6	6	14	22
A déjà vécu au Canada au moins un an avant l'arrivée				
Non	93	93	26	37
Oui	7	7	49	59
Emploi occupé avant l'arrivée				
Non	93	93	26	36
Oui	7	7	51	76
Autoévaluation des langues parlées				
Très bien	37	35	35	47
Bien	28	27	30	41
Passablement bien	18	18	17	25
Médiocre, pas du tout	16	21	19	32

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Graphique A L'expérience de travail acquise à l'étranger est plus susceptible d'être reconnue que les diplômes



Note : Les taux de reconnaissance sont exprimés en pourcentages cumulatifs.

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

groupes (les nouveaux immigrants détenant des diplômes et les nouveaux immigrants ayant acquis de l'expérience de travail) ne s'excluent pas mutuellement. En effet, certains immigrants possèdent à la fois un diplôme et une expérience de travail acquis à l'étranger (voir *Diplômes et expérience de travail acquis à l'étranger : note sur l'échantillon*).

La reconnaissance de l'expérience de travail acquise à l'étranger est plus fréquente que celle des diplômes acquis à l'étranger (graphique A). Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'expérience de travail est évaluée principalement par les employeurs, tandis que les diplômes sont évalués à la fois par des organismes professionnels, des établissements d'enseignement et des employeurs. D'après L'ELIC, 83 % des nouveaux immigrants ayant obtenu la reconnaissance de leur expérience de travail l'ont obtenue d'un employeur. La moitié des nouveaux immigrants ayant obtenu la reconnaissance de leurs diplômes ont obtenu celle-ci d'un établissement d'enseignement, 30 % d'un employeur et 20 % d'un organisme professionnel. Le taux de reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger atteint son maximum au cours des six premiers mois d'établisse-

Les diplômes et l'expérience de travail acquis à l'étranger : note sur l'échantillon

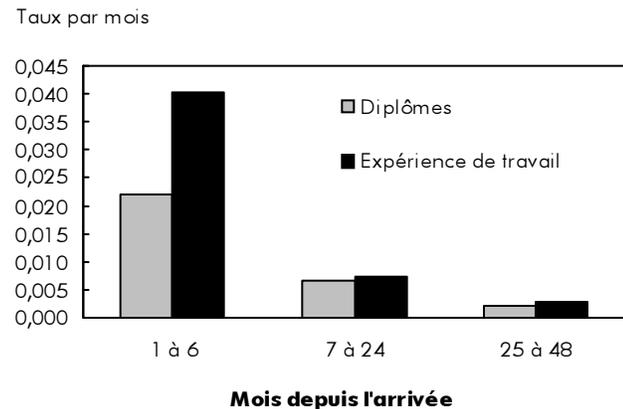
Au total, 7 716 nouveaux immigrants ont été interviewés au cours de trois périodes différentes (ou cycles) sur quatre ans. La première interview s'est déroulée six mois après l'arrivée au pays, et la deuxième et la troisième, deux ans et quatre ans respectivement après l'arrivée au Canada. Chez ces répondants, un groupe de 4 826 nouveaux immigrants ont déclaré des diplômes acquis à l'étranger⁹, et un groupe de 5 615 ont déclaré une expérience de travail acquise à l'étranger (les deux groupes se chevauchent). La dernière profession des nouveaux immigrants avant leur arrivée au pays a été utilisée comme indicateur approximatif de leur expérience de travail.

1. Échantillon total (troisième cycle)	7 716	100,0
2. Diplômes seulement (pas d'expérience de travail)	508	6,6
3. Expérience de travail seulement (pas de diplômes)	1 297	16,8
4. Diplômes et expérience de travail	4 318	56,0
5. Pas de diplômes ni d'expérience de travail	1 593	20,6
6. Sous-total des immigrants ayant des diplômes (2 + 4)	4 826	62,5
7. Sous-total avec expérience de travail (3 + 4)	5 615	72,8

ment. En effet, de tous les nouveaux immigrants dont les diplômes ont été reconnus au bout de quatre ans au Canada, près de la moitié (47 %) ont reçu cette reconnaissance dans les six mois ayant suivi leur arrivée au pays. La proportion correspondante pour l'expérience de travail acquise à l'étranger s'établissait à 62 % (graphiques A et B).

Les immigrants n'ont pas tous besoin de la reconnaissance de leurs diplômes de la part d'un employeur pour obtenir un emploi. Par exemple, au premier cycle de l'enquête (six mois après l'arrivée au pays), 11 % des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas fait évaluer leurs diplômes parce qu'ils savaient qu'ils seraient acceptés ou qu'ils estimaient que ceux-ci répondaient aux normes canadiennes et qu'il n'était pas nécessaire de les faire évaluer. De plus, au troisième cycle de l'enquête (quatre ans après l'arrivée au pays), 10 % des répondants ont dit qu'ils n'avaient pas demandé une évaluation de leurs diplômes parce qu'ils savaient que ceux-ci seraient acceptés⁵. En revanche, une proportion semblable (14 % au premier cycle de l'enquête et 13 % au troisième cycle) de nouveaux immigrants ont indiqué qu'ils n'avaient pas fait évaluer leurs diplômes

Graphique B Taux de reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger



Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

parce qu'ils savaient que ceux-ci ne seraient pas acceptés ou reconnus par l'employeur (voir *Raisons pour lesquelles les nouveaux immigrants n'ont pas demandé une évaluation de leurs diplômes acquis à l'étranger*).

Il semble y avoir un écart important entre les hommes et les femmes. Au moins le tiers des hommes ont obtenu la reconnaissance de leurs diplômes dans les quatre années ayant suivi leur arrivée au pays, contre seulement 22 % des femmes. En outre, les hommes étaient plus nombreux à obtenir la reconnaissance de leur expérience de travail, soit une proportion de 51 % contre 23 % chez les femmes.

Les travailleurs qualifiés ont une propension plus forte à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience acquis à l'étranger

Les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés représentent un groupe distinct en raison de leur sélection. Ces nouveaux immigrants sont sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques relatives au marché du travail, y compris leur scolarité, leur connaissance des langues officielles et leur expérience de travail. Les taux de reconnaissance pour les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés (38 % pour les diplômes et 51 % pour l'expérience de travail) étaient plus élevés que pour tout autre

groupe, y compris les conjoints et les personnes à charge de la catégorie des travailleurs qualifiés. Les taux de reconnaissance étaient particulièrement faibles chez les réfugiés, à savoir moins de 15 % (graphique C).

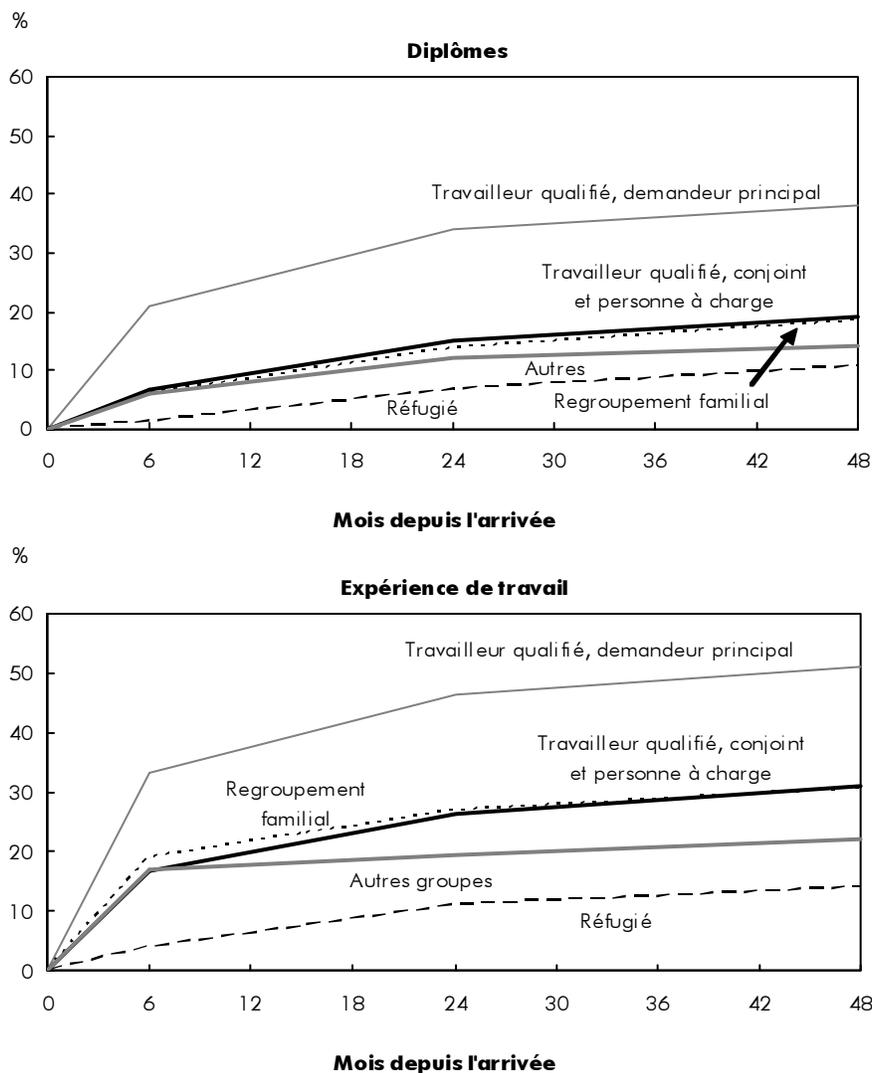
La grande majorité des nouveaux immigrants sont fortement scolarisés

Presque 9 nouveaux immigrants sur 10 ayant un niveau de scolarité supérieur au secondaire possédaient un diplôme universitaire. La majorité de ceux-ci, soit 82 %, avait étudié dans des domaines aussi variés que le génie, l'agriculture, la biologie, la physique, les mathématiques, les sciences de la santé, les sciences humaines et les sciences sociales. Les deux tiers d'entre eux occupaient un poste professionnel avant d'immigrer au Canada dans le domaine de la gestion et de l'administration des affaires, des sciences naturelles, de la santé ou de l'enseignement. Un petit nombre d'immigrants (12 %) avaient un emploi de col bleu avant leur arrivée au Canada. Cette répartition des professions s'explique par l'importance accordée aux compétences de haut niveau dans le processus de sélection et de recrutement des immigrants.

Conformément aux tendances de l'immigration récente, plus du tiers (35 %) des nouveaux immigrants titulaires de diplômes acquis à l'étranger ont atteint leur plus haut niveau de scolarité en Chine et en Inde. La plus forte proportion (30 %) d'immigrants ayant acquis de l'expérience de travail à l'étranger a également été observée chez les immigrants provenant de ces deux pays. Par ailleurs, des proportions moins élevées de nouveaux immigrants avaient étudié aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Corée du Sud. Ceux qui avaient étudié ou travaillé aux États-Unis ou au Royaume-Uni avaient plus de chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail (tableau 2).

Une faible proportion de nouveaux immigrants (7 %) avait obtenu un emploi avant leur arrivée au pays, et une proportion semblable avait déjà de l'expérience canadienne (ils avaient vécu au Canada pendant au moins un an). Au bout de quatre années de résidence au Canada, les nouveaux immigrants ayant obtenu un emploi avant leur arrivée au pays avaient les plus hauts taux de reconnaissance de leur expérience de travail (76 %) et de leurs diplômes (51 %). En outre, la plupart des nouveaux immigrants ayant déjà de l'expérience canadienne ont obtenu la reconnaissance de leurs diplômes (59 %) et de leur expérience de travail (49 %) (tableau 1).

Graphique C Pourcentage cumulatif des nouveaux immigrants ayant obtenu la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail acquis à l'étranger, selon la catégorie d'immigrant



Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Modélisation de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience

Afin de confirmer les résultats de l'analyse descriptive, on a utilisé des modèles de régression logistique pour neutraliser l'effet des caractéristiques individuelles sur la probabilité de reconnaissance des diplômes et de

l'expérience de travail acquis à l'étranger. Le modèle statistique de la présente analyse permet d'évaluer la probabilité que les diplômes ou l'expérience de travail aient été reconnus à chaque cycle de l'enquête, à condition de ne pas avoir été reconnus antérieurement. Par conséquent, la probabilité au premier cycle de l'enquête englobe tous les répondants de l'échantillon, et les probabilités aux deuxième et troisième cycles excluent ceux dont les diplômes ou l'expérience de travail ont déjà été reconnus. Autrement dit, le modèle permet d'évaluer la probabilité conditionnelle de reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger à chaque cycle de l'enquête (voir *Analyse multivariée*).

Ces probabilités conditionnelles ont été converties en pourcentages prédits de répondants dont les diplômes et l'expérience acquis à l'étranger seraient acceptés au bout de six mois, deux ans ou quatre ans de résidence au Canada, soit au premier, au deuxième et au troisième cycles.

La présente analyse confirme la plupart des observations descriptives. Par exemple, pour chacune des trois périodes, la probabilité prédite de reconnaissance était toujours plus élevée pour l'expérience de travail que pour les diplômes. Dans le modèle de l'expérience de travail, la probabilité prédite de reconnaissance est à son niveau le plus élevé (65 %) pendant les six premiers mois d'établissement, puis diminue par la suite, atteignant 45 % au deuxième cycle et 24 % au troisième cycle. Cependant, la probabilité prédite de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger est stable dans les deux premiers cycles, puis elle diminue au troisième cycle. Six mois après l'arrivée au

Tableau 2 Études et expérience de travail des nouveaux immigrants ayant acquis des diplômes et de l'expérience de travail à l'étranger

	Six mois après l'arrivée		Acceptés après quatre ans au Canada	
	Diplômes	Expérience de travail	Diplômes	Expérience de travail
	%			
Niveau de scolarité à l'arrivée				
Niveau inférieur au secondaire	...	5	...	28
Secondaire	...	11	...	26
Postsecondaire, formation professionnelle	...	19	...	35
Baccalauréat, maîtrise, doctorat	...	66	...	43
Plus haut niveau de scolarité et domaine d'études				
Études postsecondaires partielles ou en deçà, tous domaines confondus	11	...	16	...
Université				
Enseignement, sciences humaines et sciences sociales	25	...	25	...
Commerce, gestion et administration des affaires	24	...	30	...
Génie	20	...	33	...
Santé	4	...	31	...
Agriculture, biologie, physique, mathématiques	10	...	36	...
Aucune spécialisation	7	...	20	...
Dernier emploi avant l'arrivée				
Gestionnaires et administrateurs d'entreprises	...	16	...	34
Professionnels et spécialistes des sciences naturelles	...	28	...	49
Professionnels et spécialistes de la santé	...	6	...	43
Enseignants et professeurs	...	10	...	32
Professionnels et spécialistes d'autres secteurs (droit, sociologie, arts, etc.)	...	6	...	37
Emplois de bureau, ventes et autres services	...	21	...	32
Cols bleus	...	12	...	36
Non déclaré, non codé	...	1	...	44
Pays du plus haut niveau de scolarité ou de la dernière résidence permanente				
États-Unis	3	4	51	62
Royaume-Uni	3	2	43	64
France	3	2	24	65
Corée du Sud	4	4	10	14
Inde	14	11	27	35
Chine	21	19	28	28
Philippines	9	7	17	48
Pakistan	5	4	34	33
Roumanie	4	4	34	53
Russie	2	1	26	42
Autres pays	32	41	28	40

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

pays, les nouveaux immigrants avaient une probabilité de 35 % de voir leurs diplômes reconnus. Chez les immigrants qui n'avaient pas obtenu de reconnaissance au bout de six mois, la probabilité se situait à 37 % deux ans après l'arrivée au pays, soit une proportion semblable à celle de la première période, puis elle tombait à 17 % à la troisième période (données non présentées).

Tout au long de l'enquête de quatre ans, plusieurs nouveaux immigrants n'ont pas fait évaluer leurs diplômes (voir *Raisons pour lesquelles les nouveaux immigrants n'ont pas demandé une évaluation de leurs diplômes*) ou ont déclaré avoir obtenu la reconnaissance partielle (voir *Nouveaux immigrants dont les diplômes et l'expérience de travail acquis à l'étranger ont été partiellement acceptés*). Cela pourrait expliquer en partie la faible probabilité de la reconnaissance des diplômes quatre ans après l'arrivée au pays chez les immigrants restants de la cohorte.

Différents facteurs pourraient expliquer la raison pour laquelle l'expérience de travail à l'étranger a une plus grande probabilité d'être reconnue que les diplômes, notamment le fait que, du moins pour les employeurs de certaines industries, l'expérience de travail est un atout plus concret que les diplômes. Les diplômes peuvent s'avérer difficiles à évaluer ou être considérés comme désuets ou mal adaptés aux besoins du marché du travail, tandis que l'expérience de travail peut être considérée comme un atout concret ou tangible.

Le taux de reconnaissance des diplômes ou de l'expérience de travail est plus faible chez les femmes et les immigrants plus âgés

Une proportion moins élevée de femmes que d'hommes ont obtenu la reconnaissance de leur expérience de travail (48 % chez les femmes contre 56 % chez les hommes). L'âge est également un facteur important : plus l'immigrant est âgé, moins il a de chances d'obtenir la reconnaissance de ses diplômes et de son expérience de travail. Les nouveaux immigrants plus jeunes (de 25 à 34 ans) avaient une propension plus forte à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail (32 % et 48 % respectivement) que leurs homologues de 35 à 44 ans (28 % et 43 % respectivement). Les probabilités sont encore plus faibles chez les immigrants de 45 à 59 ans : 21 % et 35 % respectivement (tableau 3).

Les nouveaux immigrants appartenant à une minorité visible ont obtenu la reconnaissance de leur expérience de travail dans une proportion moins élevée que leurs homologues de minorités non visibles (42 % contre 52 %). En revanche, les deux groupes avaient à peu près les mêmes chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes : 31 % et 28 % respectivement. On a établi que l'appartenance à une minorité visible a une incidence sur les perspectives des immigrants sur le marché du travail (Oreopoulos, 2009).

L'analyse multivariée confirme également les résultats des demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés. Ces nouveaux immigrants ont la plus forte probabilité prédite d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes (39 %) et de leur expérience de travail (56 %) de toutes les catégories d'immigrants. Les réfugiés affichaient la plus faible probabilité prédite de reconnaissance. En fait, tout au long de leurs quatre

Analyse multivariée

On a utilisé la régression logistique pour évaluer la probabilité d'un résultat (p. ex., la reconnaissance d'un diplôme ou de l'expérience de travail acquis à l'étranger) tout en tenant compte des effets des autres variables. Ces variables indépendantes ou covariables comprenaient l'âge, le sexe, la scolarité, la catégorie d'immigrant (travailleurs qualifiés, réfugiés, etc.), l'appartenance à une minorité visible, la province de résidence, la connaissance des langues officielles, l'emploi obtenu avant l'immigration, l'expérience canadienne préalable, le pays où les diplômes et l'expérience de travail ont été acquis, le domaine du plus haut niveau de scolarité et le dernier emploi avant l'arrivée au pays.

Étant donné que cette étude vise à examiner la probabilité p d'un résultat à trois périodes distinctes, qui correspondent aux trois cycles de l'enquête, un modèle de risques proportionnels à temps discret a été utilisé. La méthode à temps discret pour l'analyse de l'historique des événements est fondée sur le fait que « l'historique d'une personne ou d'un groupe peut toujours être caractérisé comme une séquence d'événements » (Allison, 1984).

Les données d'enquête initiales pour chaque répondant étaient disposées dans autant de lignes que le nombre de cycles entre l'arrivée des nouveaux immigrants au Canada et le moment de l'enquête, chaque ligne correspondant à une période. Pour la variable dépendante définie comme la reconnaissance des diplômes ou de l'expérience de travail, le code 0 a été utilisé lorsque la personne était toujours susceptible de voir ses diplômes ou son expérience de travail reconnus, et 1 lorsque l'immigrant a obtenu le résultat en question, c'est-à-dire la reconnaissance pour la première fois depuis l'arrivée au pays. Le répondant cesse

d'être « à risque » dès la première reconnaissance de ses diplômes ou de son expérience de travail depuis son arrivée au Canada.

La durée du processus t correspond au nombre de mois passés au Canada depuis l'arrivée au pays et peut prendre trois valeurs : de 1 à 6 mois, de 7 à 24 mois et de 25 à 48 mois. La régression logistique est alors utilisée en vue de l'analyse statistique. La fonction logistique de l'intensité (ou logit) prend la forme générale suivante :

$$\text{Logit } p_i(t) = y(t) + \sum_l \alpha_l \chi_{il} + \sum_m \beta_m w_{im}(t).$$

L'intensité de la reconnaissance des diplômes ou de l'expérience de travail dépend de ce qui suit :

- D'une fonction de durée de base $y(t)$, constante dans chaque intervalle, où t représente le temps écoulé en mois depuis l'arrivée au Canada;
- certaines covariables fixes $\sum_l \alpha_l \chi_{il}$, y compris le terme constant;
- certaines covariables variant dans le temps $\sum_m \beta_m w_{im}(t)$.

Les coefficients de ces modèles ont été convertis en probabilités prédites pour faciliter l'interprétation. Les probabilités prédites ont été calculées pour chaque valeur de toutes les covariables à chacun des trois points dans le temps, puis les trois résultats ont été additionnés pour obtenir les probabilités prédites après quatre ans au Canada. Toutes les statistiques ont été pondérées pour refléter les chiffres de population et les modèles ont été exécutés au moyen de poids bootstrap pour corriger les estimations de la variance lié au plan de sondage.

Tableau 3 Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques

	Modèle des diplômes			Modèle de l'expérience de travail		
	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
Sexe						
Hommes (réf.)	0,000	1,00	36	0,000	1,00	56
Femmes	-0,166	0,85	32	-0,225**	0,80	48
Âge à l'arrivée						
18 à 24 ans	0,241	1,27	39	0,053	1,05	50
25 à 34 ans (réf.)	0,000	1,00	32	0,000	1,00	48
35 à 44 ans	-0,176***	0,84	28	-0,148***	0,86	43
45 à 59 ans	-0,490**	0,61	21	-0,431*	0,65	35
Appartenance à une minorité visible						
Non (réf.)	0,000	1,00	28	0,000	1,00	52
Oui	0,122	1,13	31	-0,291**	0,75	42
Catégorie d'immigrant						
Travailleur qualifié, demandeur principal (réf.)	0,000	1,00	39	0,000	1,00	56
Travailleur qualifié, conjoint et personnes à charge	-0,599*	0,55	23	-0,473*	0,62	39
Catégorie regroupement familial	-0,792*	0,45	20	-0,539*	0,58	37
Réfugié	-1,295*	0,27	12	-1,478*	0,23	17
Candidats d'une province, gens d'affaires immigrants, autre	-0,870*	0,42	18	-1,076*	0,34	24

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001; ** au niveau 0,01; *** au niveau 0,05
 Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

premières années au Canada, les immigrants sélectionnés à titre de travailleurs qualifiés étaient les plus nombreux à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail.

La reconnaissance des diplômes augmente en fonction du niveau de scolarité

Plus le niveau de scolarité est élevé, plus les chances que l'immigrant obtienne la reconnaissance de ses diplômes au Canada sont grandes (31 % chez les nouveaux immigrants titulaires d'un diplôme universitaire, contre 20 % chez leurs homologues ayant un niveau d'études postsecondaires partielles ou inférieur). Toutefois, le niveau de scolarité ne semble pas avoir d'incidence sur la reconnaissance de l'expérience de travail.

En effet, les nouveaux immigrants qui détenaient un diplôme universitaire n'étaient pas plus susceptibles que ceux dont le niveau de scolarité était inférieur au diplôme d'études secondaires⁶ d'obtenir la reconnaissance de leur expérience de travail – 46 % et 45 % respectivement (données non présentées).

En outre, le modèle de reconnaissance des diplômes révèle peu de variation par domaine d'études, sauf pour les diplômes sans spécialisation, pour lesquels le taux de reconnaissance est plus faible (tableau 4). Ce modèle indique que les immigrants qui ont reçu une formation à l'étranger dans le domaine du génie ou de la santé avaient légèrement plus de chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes que les immigrants ayant reçu une formation dans le domaine de l'enseignement, des sciences humaines et du commerce, de

Tableau 4 Reconnaissance des diplômes par domaine d'études

	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
Plus haut niveau de scolarité et domaine d'études			
Études postsecondaires partielles ou en deçà, tous domaines confondus	-0,541*	0,58	20
Université			
Génie (réf.)	0,000	1,00	33
Enseignement, sciences humaines et sciences sociales	-0,121	0,89	29
Commerce, gestion et administration des affaires	-0,047	0,95	31
Santé	0,176	1,19	38
Agriculture, biologie, physique, mathématiques	-0,055	0,95	31
Aucune spécialisation	-0,270	0,76	26

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

la gestion et de l'administration des affaires. Ce constat est différent de celui d'autres études, lesquelles avaient conclu que les professions réglementées, comme la médecine et le génie, étaient particulièrement difficiles d'accès en raison des exigences d'accréditation ou de certification supplémentaires (McDade, 1988; Boyd et Schellenberg, 2007).

Le pays où l'immigrant a atteint son plus haut niveau de scolarité ou celui où il vivait juste avant son départ a une incidence sur la reconnaissance des diplômes

Les nouveaux immigrants ayant atteint leur plus haut niveau de scolarité ou qui avaient leur domicile permanent aux États-Unis ou au Royaume-Uni avant leur arrivée au Canada avaient la propension la plus élevée à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes (57 % et 54 % respectivement) et de leur expérience de travail (78 % et 76 % respectivement). Les résultats pour la France sont divergents : les diplômes obtenus dans ce pays affichaient une probabilité de reconnaissance de 21 % (troisième plus faible pourcentage après les Philippines et la Corée du Sud), mais l'expérience de travail acquise en France était tout aussi susceptible d'être

reconnue que l'expérience de travail acquise aux États-Unis ou au Royaume-Uni. La Corée du Sud, autre pays développé de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a également obtenu de faibles résultats, tant du point de vue de l'évaluation des diplômes que de l'expérience de travail (tableau 5).

Les données du Recensement de 2006 révèlent également que les immigrants qui ont obtenu leur plus haut diplôme en Corée du Sud avaient le plus faible taux de concordance entre la profession et le domaine d'études : seulement 12 % de ces immigrants travaillaient dans une profession réglementée correspondant à leur domaine d'études, à l'instar des immigrants ayant obtenu leur plus haut diplôme en Haïti, à Cuba et au Salvador (Zietsma, 2010).

Pour les immigrants récents ayant atteint leur plus haut niveau de scolarité en Chine et en Inde (plus du tiers), la probabilité de reconnaissance des diplômes était semblable, mais le taux de reconnaissance était plus élevé pour l'expérience de travail acquise en Inde.

L'effet du pays ou de la région d'origine sur les résultats sur le marché du travail, comme les revenus ou la non-concordance entre l'emploi et les études, est bien documenté. Les professionnels immigrants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe de l'Ouest réussissent beaucoup mieux sur le marché du travail canadien que leurs homologues d'autres régions du monde (Reitz, 2001; Boyd et Thomas, 2002; Adamuti-Trache et Sweet, 2005)⁷.

Une autre série de modèles a été exécutée au moyen de 10 régions sous-continentales au lieu de 10 pays particuliers. Ainsi, les États-Unis ont été considérés comme une seule région, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été regroupées avec le Royaume-Uni. Parmi les autres régions, mentionnons l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Ouest, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est, et l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

Tableau 5 Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger selon le pays du plus haut niveau de scolarité ou de la dernière résidence permanente

	Modèle des diplômes			Modèle de l'expérience de travail		
	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
États-Unis (réf.)	0,000	1,00	57	0,000	1,00	78
Royaume-Uni	-0,087	0,92	54	-0,042	0,96	76
France	-1,209*	0,30	21	-0,088	0,92	74
Corée du Sud	-1,732*	0,18	13	-1,948*	0,14	17
Inde	-0,867*	0,42	28	-0,859*	0,42	42
Chine	-0,802*	0,45	30	-1,219*	0,30	32
Philippines	-1,389*	0,25	18	-0,472***	0,62	57
Pakistan	-0,639**	0,53	35	-1,022*	0,36	37
Roumanie	-0,646**	0,52	34	-0,661**	0,52	49
Russie	-0,664***	0,51	34	-1,020*	0,36	37
Autres pays	-0,752*	0,47	31	-0,705*	0,49	48

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001; ** au niveau 0,01; *** au niveau 0,05
Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Les résultats de ces modèles (données non présentées) indiquent que les régions anglophones (les États-Unis et le groupe Royaume-Uni–Australie–Nouvelle-Zélande) avaient un taux plus élevé de reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger. Toutes les autres régions, y compris l'Europe de l'Ouest, affichaient des taux considérablement inférieurs. Seule la France se démarquait du reste de l'Europe de l'Ouest pour ce qui est de la reconnaissance de l'expérience de travail. Étant donné la petite taille de l'échantillon, on n'a pas réussi à déterminer si cette particularité française s'appliquait à d'autres pays d'Europe, comme les Pays-Bas ou l'Irlande, ou les pays scandinaves.

Les faibles résultats de l'Europe de l'Ouest par rapport à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni portent à croire que la qualité de l'enseignement n'est peut-être pas le seul facteur pris en compte dans l'évaluation canadienne des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger. La langue d'études est un facteur essentiel, étant donné que les immigrants qui ont fait des études universitaires et qui affichent les taux les plus élevés de concordance entre le domaine d'études et la profession ont étudié dans des pays anglophones (Zietsma, 2010).

L'obtention d'un emploi avant l'arrivée au Canada et l'expérience canadienne préalable ont un effet considérable sur la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail

On ne s'étonnera pas du fait que l'obtention d'un emploi avant l'arrivée au Canada est le facteur le plus important pour la reconnaissance de l'expérience de travail : 87 % contre 42 % chez ceux qui n'ont pas obtenu d'emploi au préalable et 56 % chez ceux qui ont été sélectionnés en tant que travailleurs qualifiés. La probabilité prédite de reconnaissance des diplômes des nouveaux immigrants qui ont obtenu un emploi avant leur arrivée au pays était également bien plus élevée (40 %) que pour ceux qui n'avaient pas obtenu d'emploi au préalable (29 %). De même, comparativement aux nouveaux immigrants n'ayant pas d'expérience canadienne, ceux qui possédaient une telle expérience avaient plus de chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail (tableau 6).

Les nouveaux immigrants ayant obtenu un emploi avant leur arrivée au Canada ou ceux qui possèdent de l'expérience canadienne sont plus portés à connaître

Tableau 6 Emploi déjà obtenu ou expérience canadienne préalable et reconnaissance des diplômes ou de l'expérience de travail acquis à l'étranger

	Modèle des diplômes			Modèle de l'expérience de travail		
	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
A déjà vécu au Canada au moins un an avant l'arrivée						
Non (réf.)	0,000	1,00	29	0,000	1,00	44
Oui	0,488**	1,63	43	0,199	1,22	51
Emploi obtenu avant l'arrivée						
Non (réf.)	0,000	1,00	29	0,000	1,00	42
Oui	0,378**	1,46	40	1,045*	2,84	87
Autoévaluation des langues parlées						
Très bien (réf.)	0,000	1,00	35	0,000	1,00	50
Bien	-0,087	0,92	32	-0,100	0,91	46
Passablement bien	-0,588*	0,56	21	-0,517*	0,60	34
Médiocre, pas du tout	-0,483*	0,62	23	-0,256**	0,77	41

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001; ** au niveau 0,01
 Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

les conditions du marché du travail et les difficultés potentielles liées à la reconnaissance des diplômes ou de l'expérience de travail. Le fait d'avoir obtenu un poste avant d'arriver au Canada ou d'avoir déjà travaillé au Canada laisse supposer que l'immigrant est en mesure de travailler en anglais ou en français, ce qui peut améliorer la communication avec les employeurs canadiens et les autres organisations. Les nouveaux immigrants ayant déclaré qu'ils connaissaient peu ou pas l'une ou l'autre des langues officielles ont obtenu de moins bons résultats par rapport à leurs homologues ayant déclaré avoir de très bonnes connaissances en anglais ou en français, ou les deux (tableau 6).

Dernier emploi avant l'arrivée au Canada

Afin d'obtenir une taille d'échantillon suffisante, on a regroupé les derniers emplois que les immigrants ont occupés avant d'arriver au Canada en grands groupes professionnels. Les nouveaux immigrants qui, avant leur arrivée au Canada, travaillaient dans le domaine des sciences naturelles et appliquées (y compris les ingénieurs), ainsi que leurs homologues qui travaillaient dans le domaine de la santé, avaient la plus forte probabilité prédite d'obtenir la reconnaissance de leur ex-

périence de travail après quatre ans de résidence au Canada (50 % et 48 % respectivement). Ces deux groupes professionnels sont semblables, parce qu'ils sont tous deux réglementés par un organisme d'accréditation ou de réglementation professionnelle. Fait intéressant, les nouveaux immigrants qui occupaient un poste de col bleu avant leur arrivée (surtout dans les métiers non réglementés) affichaient une probabilité semblable à celle de leurs homologues du domaine de la santé pour ce qui est de la reconnaissance de l'expérience de travail (48 %), contre 38 % pour les nouveaux immigrants du domaine des affaires et 39 % chez les enseignants et les professeurs (tableau 7).

La reconnaissance des diplômes est plus faible en Alberta et en Colombie-Britannique qu'en Ontario

Les nouveaux immigrants qui vivaient en Alberta et en Colombie-Britannique et dans les territoires⁸ affichaient une plus faible probabilité (24 % et 23 % respectivement) d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes par rapport à leurs homologues ontariens (32 %). Les nouveaux immigrants qui vivent dans la région de l'Atlantique semblent avoir plus de chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes (59 %).

Tableau 7 Reconnaissance de l'expérience étrangère selon le dernier emploi avant l'arrivée

	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
Professionnels et spécialistes des sciences naturelles (réf.)	0,000	1,00	50
Gestionnaires et administrateurs d'entreprises	-0,356*	0,70	38
Professionnels et spécialistes de la santé	-0,061	0,94	48
Enseignants et professeurs	-0,349**	0,71	39
Professionnels et spécialistes d'autres secteurs (droit, sociologie, arts, etc.)	-0,273***	0,76	41
Emplois de bureau, ventes et autres services	-0,227***	0,80	42
Cols bleus	-0,070	0,93	48
Non déclaré, non codé	0,009	1,01	51

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001; ** au niveau 0,01; *** au niveau 0,05

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Bien que peu nombreux, les immigrants vivant à Terre-Neuve-et-Labrador en 2006, par exemple, étaient les plus susceptibles (60 %) d'occuper des postes qui corres-

pondaient à leur domaine d'études, soit seulement trois points de pourcentage de moins que les personnes de cette province nées au Canada (Zietsma, 2010).

En ce qui concerne l'expérience de travail acquise à l'étranger, les nouveaux immigrants vivant en Ontario affichaient la plus forte probabilité d'obtenir la reconnaissance de leur expérience dans les quatre ans suivant leur arrivée au pays (47 %), tandis que leurs homologues vivant au Québec avaient la probabilité la plus faible, soit 32 %. Les résultats des autres provinces n'étaient pas statistiquement différents de ceux de l'Ontario (tableau 8).

Sommaire

La présente étude, visant la cohorte de nouveaux immigrants arrivés entre octobre 2000 et septembre 2001, a permis d'examiner les résultats de ceux-ci quant à la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience de travail acquis à l'étranger lors de trois périodes précises, à savoir six mois, deux ans et quatre ans après leur arrivée au pays.

Chez les nouveaux immigrants qui sont arrivés au Canada entre la fin de 2000 et la fin de 2001, un peu

Tableau 8 Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger selon la province ou la région de résidence

	Modèle des diplômes			Modèle de l'expérience de travail		
	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)	Coefficients	Ratio des probabilités	Probabilité prédite de reconnaissance (%)
Ontario (réf.)	0,000	1,00	32	0,000	1,00	47
Atlantique	0,757***	2,13	59	0,139	1,15	52
Québec	-0,166	0,85	28	-0,496*	0,61	32
Prairies	0,479	1,61	48	-0,242	0,79	39
Alberta	-0,334**	0,72	24	0,184	1,20	54
Colombie-Britannique et les territoires	-0,410*	0,66	23	0,057	1,06	49

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.) au niveau 0,001; ** au niveau 0,01; *** au niveau 0,05

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Nouveaux immigrants dont les diplômes et l'expérience de travail acquis à l'étranger ont été partiellement acceptés

Pour accroître l'exactitude de l'analyse, on a examiné seulement le groupe de nouveaux immigrants dont les diplômes et l'expérience de travail acquis à l'étranger ont été acceptés intégralement. Ceux qui ont reçu une reconnaissance partielle ont été traités comme « non acceptés ». Toutefois, étant donné les difficultés accrues qu'ils rencontreront probablement sur le marché du travail, il serait utile d'examiner certaines de leurs caractéristiques (tableau 9).

Après quatre ans d'établissement au Canada, la reconnaissance partielle avait été obtenue par 12 % des nouveaux immigrants ayant des diplômes étrangers et par 18 % de ceux ayant de l'expérience de travail acquise à l'étranger, contre 28 % de leurs homologues dont les diplômes avaient été acceptés intégralement et 39 % de ceux dont l'expérience de travail avait été acceptée intégralement. On ne s'étonnera pas du fait que les données sur l'acceptation partielle des diplômes et de l'expérience de travail révèlent certaines tendances qui cadrent avec les résultats descriptifs et multivariés pour les groupes ayant obtenu une reconnaissance intégrale. Par exemple, la reconnaissance partielle de l'expérience de travail acquise à l'étranger avait tendance à être plus fréquente chez les immigrantes et les membres d'une minorité visible. De plus, les réfugiés et les Philippins avaient la propension la plus élevée à obtenir une reconnaissance partielle de leurs diplômes, comparativement aux nouveaux immigrants sélectionnés à titre de travailleurs qualifiés, qui ont le mieux réussi à cet égard. Les immigrants qui ont reçu leur plus haut diplôme ou dont le dernier lieu de résidence permanente était aux États-Unis ou au Royaume-Uni étaient les moins susceptibles de recevoir une reconnaissance partielle de leurs diplômes et de leur expérience de travail, étant donné que les diplômes et l'expérience de travail pour la majorité d'entre eux avaient été acceptés intégralement.

Tableau 9 Nouveaux immigrants dont les diplômes ou l'expérience de travail ont été acceptés en partie après quatre ans au Canada

	Diplômes étrangers acceptés			Expérience étrangère acceptée		
	Total, acceptation intégrale ou partielle	Acceptation intégrale	Acceptation partielle	Total, acceptation intégrale ou partielle	Acceptation intégrale	Acceptation partielle
	%					
Total	40	28	12	56	39	18
Hommes	47	33	14	64	51	13
Femmes	32	22	9	48	23	25
Âge à l'arrivée						
18 à 24 ans	42	24	18	45	31	13
25 à 34 ans	44	32	12	61	43	18
35 à 44 ans	38	26	11	56	38	18
45 à 59 ans	30	19	11	45	29	16
Appartenance à une minorité visible						
Non	42	29	13	61	50	11
Oui	39	27	12	55	35	20
Catégorie d'immigrant						
Travailleur qualifié, demandeur principal	51	38	13	72	51	21
Travailleur qualifié, conjoint et personnes à charge	31	19	11	49	31	18
Catégorie regroupement familial	32	19	13	44	31	14
Réfugié	21	11	11	23	14	9
Candidats d'une province, gens d'affaires immigrants, autres	23	14	9	29	22	7
Pays du plus haut niveau de scolarité/ dernière résidence permanente						
États-Unis	54	51	3	69	62	7
Royaume-Uni	49	43	6	70	64	6
France	37	24	13	76	65	11
Corée du Sud	17	10	7	21	14	7
Inde	43	27	16	63	35	27
Chine	33	28	5	54	28	25
Philippines	42	17	25	66	48	18
Pakistan	48	34	13	54	33	21
Roumanie	45	34	12	68	53	15
Russie	46	26	19	58	42	16
Autres pays	42	28	13	54	40	14

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

Raisons pour lesquelles les nouveaux immigrants n'ont pas demandé une évaluation de leurs diplômes

Après quatre ans de résidence au Canada, environ 40 % des immigrants qui sont arrivés entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001 n'avaient pas encore fait évaluer leurs diplômes. Plusieurs raisons ont été invoquées à cet effet, notamment que les répondants ne voyaient pas la nécessité de le faire ou qu'ils prévoyaient travailler dans une autre profession que leur domaine d'études : 23 % des répondants ont donné cette raison quatre ans après leur arrivée au Canada, contre 5 % six mois après leur arrivée. Ces résultats donnent à penser qu'un grand nombre de nouveaux immigrants qui n'ont pas fait évaluer leurs diplômes avaient modifié leurs projets en ce qui concerne l'évaluation de leurs diplômes et le type d'emploi qu'ils seraient disposés à accepter pendant leurs quatre premières années au Canada. Des proportions semblables de nouveaux immigrants ont indiqué qu'ils n'avaient pas fait évaluer leurs diplômes pour des motifs opposés : 10 % ont mentionné qu'ils savaient que leurs diplômes seraient acceptés, tandis que 12 % ont dit qu'ils savaient que leurs diplômes ne seraient pas acceptés (tableau 10).

Tableau 10 Raisons pour lesquelles les nouveaux immigrants n'ont pas demandé d'évaluation de leurs diplômes étrangers après six mois ou quatre ans au Canada

	Six mois après l'arrivée	Quatre ans après l'arrivée
	%	
Total	100,0	100,0
Pas besoin / voulait travailler dans un autre domaine	4,9	23,0
N'a pas eu le temps / trop occupé	24,1	16,1
Savait que ses diplômes ne seraient pas acceptés (un ami lui a dit, exigences bien connues, etc.)	9,0	11,7
Pas une priorité (p. ex., devait apprendre la langue ou améliorer ses connaissances linguistiques en premier)	3,3	10,2
Savait que ses diplômes seraient acceptés	6,4	9,8
Ne savait pas où/comment faire évaluer ses diplômes / trouvait le processus trop compliqué	15,0	7,3
N'avait pas les moyens de les faire évaluer	3,0	3,7
Prévoyait retourner aux études	5,5	3,6
Les évaluations ne seraient pas reconnues par les employeurs	4,7	1,6
Autres raisons	24,1	13,0

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2000 à 2005.

plus du quart ont obtenu la reconnaissance de leurs diplômes, et deux nouveaux immigrants sur cinq ont reçu la reconnaissance de leur expérience de travail dans les quatre ans suivant leur arrivée au pays. Environ la moitié des nouveaux immigrants dont les diplômes ou l'expérience de travail ont été acceptés par un employeur, une association professionnelle ou un établissement d'enseignement ont obtenu cette reconnaissance au cours de leurs six premiers mois de résidence. Un certain nombre de ces personnes avaient déjà obtenu un emploi ou réglé la question des équivalences des diplômes et de l'expérience de travail avant leur arrivée au pays.

L'étude a révélé que, par rapport aux autres nouveaux immigrants (ceux de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés), les immigrants arrivés au Canada en tant que demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés (personnes sélectionnées surtout

pour leurs compétences et de leurs études) affichaient la plus forte probabilité d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et leur expérience de travail après quatre ans de résidence au Canada (39 % et 56 % respectivement). Les femmes et les immigrants plus âgés avaient moins de chances que les hommes et les immigrants plus jeunes d'obtenir la reconnaissance de leur expérience de travail ou de leurs diplômes dans les quatre années ayant suivi leur arrivée au pays.

Le pays où le plus haut niveau de scolarité a été atteint et où l'expérience de travail a été acquise est un autre facteur ayant une incidence sur la probabilité de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. Les nouveaux immigrants qui ont atteint leur plus haut niveau de scolarité ou dont le dernier emploi se trouvait aux États-Unis ou au Royaume-Uni avant leur arrivée au Canada avaient nettement plus de chances d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leur expérience

de travail. Les résultats étaient partagés pour la France : les diplômes obtenus dans ce pays avaient une faible probabilité d'être reconnus (troisième rang parmi les derniers, après les Philippines et la Corée du Sud), mais l'expérience de travail acquise en France était tout aussi susceptible d'être reconnue que l'expérience de travail acquise aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Les immigrants récents qui avaient atteint leur plus haut niveau de scolarité en Chine et en Inde affichaient des probabilités de reconnaissance de leurs diplômes similaires — quoique plus faibles — à celles de leurs homologues des États-Unis et du Royaume-Uni. Toutefois, l'expérience de travail acquise en Inde était plus souvent reconnue que l'expérience acquise en Chine.

Perspective

Notes

1. En 1994, environ 21 % des nouveaux immigrants détenaient un diplôme universitaire (Citoyenneté et Immigration Canada 2004, p. 47).
2. Il s'agit d'un rapport sur la qualité de l'emploi pour les travailleurs immigrants et ceux nés au Canada. Il s'appuie sur les données de 2008 de l'Enquête sur la population active (EPA). Ces données proviennent de cinq questions qui servent à surveiller les tendances de l'emploi chez les immigrants. Ces questions, qui ont été ajoutées à l'EPA en janvier 2006, ont trait au pays de naissance, au statut d'immigrant ayant obtenu le droit d'établissement, à l'année et au mois où le statut a été obtenu et au pays où le plus haut niveau de scolarité a été atteint.
3. À partir des données du Recensement de la population de 2006, cette étude se penche sur les titulaires d'un diplôme universitaire chez les travailleurs immigrants et ceux nés au Canada dans les professions réglementées. Elle nous renseigne sur les immigrants qui ont des diplômes étrangers dans le contexte de l'écart entre l'emploi et les études, comparativement aux travailleurs nés au Canada.
4. Wayland a réalisé l'étude pour l'Ontario. Des préoccupations similaires ont été exprimées pendant les audiences de la Commission Bouchard-Taylor au Québec (Bouchard et Taylor 2008).
5. Aucune question semblable n'a été posée au sujet de l'expérience de travail.
6. Les nouveaux immigrants dont le niveau de scolarité était inférieur aux études secondaires représentaient 5 % de l'ensemble des nouveaux immigrants en 2000-2001.
7. Il existe toutefois des exceptions. Par exemple, les ingénieurs formés en Occident réussissent plus facilement à trouver une profession qui correspond à leurs études, mais chez les médecins nés à l'étranger, ceux qui proviennent de l'Afrique ou de l'Asie du Sud ont de meilleures chances de travailler comme médecins que les autres groupes, y compris ceux nés aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et en Océanie (Boyd et Schellenberg 2007). On présume que le lieu de la formation est le même que le lieu de naissance, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas.
8. Étant donné qu'il y a peu d'immigrants dans les territoires, ces derniers ont été regroupés avec la Colombie-Britannique. L'inclusion ou l'exclusion de ces immigrants ne changerait pas les résultats pour la Colombie-Britannique. Cependant, leur exclusion créerait des lacunes dans l'historique de certains répondants (selon leurs réponses aux trois cycles). Ces lacunes sont attribuables au fait que la variable de la résidence n'est pas statique : puisque les nouveaux immigrants de l'échantillon de l'ELIC sont suivis tout au long de la période d'enquête, on les interroge à propos de leur résidence à chaque cycle.
9. Environ 300 répondants ayant des diplômes acquis à l'étranger ont été exclus de l'analyse, surtout parce qu'il n'était pas possible d'apparier leur plus haut diplôme déclaré dans le module des diplômes de l'enquête avec leur plus haut niveau de scolarité indiqué à la section des études dans le questionnaire principal. Quelques répondants ont également été exclus parce qu'ils ont déclaré avoir atteint leur plus haut niveau de scolarité au Canada. Aucun répondant ayant une expérience de travail acquise à l'étranger n'a été exclu. Au troisième cycle de l'enquête, le sous-échantillon des diplômes représente 63 % de l'échantillon de l'ELIC, et le sous-échantillon de l'expérience de travail, 73 %.

Documents consultés

ADAMUTI-TRACHE, Maria, et Robert SWEET. 2005. « Exploring the relationship between educational credentials and the earnings of immigrants », *Canadian Studies in Population*, vol. 32, n° 2, p. 177 à 201, <http://www.canpopsoc.org/journal/CSPv32n2p177.pdf> (consulté le 20 août 2010).

ALLISON, Paul D. 1984. *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data*. Beverly Hills and London, Sage Publications.

- BOUCHARD, Gérard, et Charles TAYLOR. 2008. « Fonder l'avenir : le temps de la conciliation », Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 310 p.
<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf> (consulté le 12 août 2010).
- BOYD, Monica, et Grant SCHELLENBERG. 2007. « Réagrément et professions des médecins et ingénieurs immigrants », *Tendances sociales canadiennes*, n° 84, n° 11-008-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 2 à 10,
<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007004/pdf/10312-fra.pdf> (consulté le 20 août 2010).
- BOYD, Monica, et Derrick THOMAS. 2002. « Skilled immigrant labour: Country of origin and the occupational locations of male engineers », *Canadian Studies in Population*, vol. 29, n° 1, p. 71 à 99. Special issue on migration and globalization.
<http://www.canpopsoc.org/journal/CSPv29n1p71.pdf> (consulté le 20 août 2010).
- BOYD, Monica, et Derrick THOMAS. 2001. « Match or mismatch? The employment of immigrant engineers in Canada's labor force », *Population Research and Policy Review*, vol. 20, p. 107 à 133,
<http://www.springerlink.com/content/x157xv3541361820/fulltext.pdf> (consulté le 20 août 2010).
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2009. *Faits et chiffres 2008 : aperçu de l'immigration – résidents permanents et temporaires*, 116 p.,
http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2010/cic/Ci1-8-2003-fra.pdf (consulté le 20 août 2010).
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. 2004. *Faits et chiffres 2003 : aperçu de l'immigration – résidents permanents et temporaires*, 116 p.,
http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2010/cic/Ci1-8-2003-eng.pdf (consulté le 20 août 2010).
- GILMORE, Jason. 2009. *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi*, Série d'analyses de la population active immigrante, n° 5, n° 71-606-X au catalogue de Statistique Canada, 41 p.,
<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf> (consulté le 20 août 2010).
- GREEN, Alan G., et David A. GREEN. 1999. « The economic goals of Canada's immigration policy: Past and present », *Analyse de politiques*, vol. 25, n° 4, p. 425 à 451,
<http://economics.ca/cgi/jab?journal=cpp&view=v25n4/CPVv25n4p425.pdf> (consulté le 20 août 2010).
- JUSTICE CANADA. 2001. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2001, ch. 27) et *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (DORS/2002-227). Codification. Loi à jour au 2 octobre 2008. Règlement à jour au 8 octobre 2008.
- JUSTICE CANADA. 1999. *Loi sur l'immigration et règlements, consolidés à le 30 avril 1999*. Ottawa. 26 p.
- KUSTEC, Stan, Eden THOMPSON et Li XUE. 2007. « Foreign credentials: The tools for research », *Canadian Issues*, printemps, p. 26 à 30.
- MATA, Fernando. 1999. *The Non-Accreditation of Immigrant Professionals in Canada: Societal Dimensions of the Problem*, Ottawa, Metropolis,
<http://www.canada.metropolis.net/events/conversation/MATAPAPER.html> (consulté le 13 août 2010).
- MCDADE, Kathryn. 1988. *Barriers to Recognition of the Credentials of Immigrants in Canada*, Discussion Paper 88.B.1, Ottawa, Studies in Social Policy, 60 p.
- OREOPOULOS, Philip. 2009. *Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labour Market? A Field Experiment with Six Thousand Resumes*, NBER Working Paper Series, Cambridge, MA., National Bureau of Economic Research, 47 p.,
<http://www.nber.org/papers/w15036.pdf> (consulté le 13 août 2010).
- REITZ, Jeffrey G. 2001. « Immigrant skill utilization in the Canadian labour market: Implications of human capital research », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 2, n° 3, p. 347 à 378.
- TOLLEY, Erin. 2003. *The Skilled Worker Class: Selection Criteria in the Immigration and Refugee Protection Act*. Policy Brief, n°1, janvier, Metropolis, 8 p.
http://canada.metropolis.net/research-policy/policy%20briefs/selection_r.pdf (consulté le 13 août 2010).
- WAYLAND, Sarah V. 2006. *S'établir au Canada? : entraves politiques et juridiques*. Une initiative conjointe des Fondations communautaires du Canada et de la Commission du droit du Canada, 54 p.
- ZIETSMA, Danielle. 2010. « Immigrants exerçant des professions réglementées », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 2, février, vol. 25, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada,
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010102/article/11121-fra.htm> (consulté le 20 août 2010).